

Merci Monsieur le Maire de nous donner la parole.

La précédente déclaration de votre 1\* adjointe nous a interpellé lors du dernier Conseil municipal du 10 juillet 2017 mais également les agents lors du dernier Comité Technique du 17 juillet dernier.

En effet, Mme Plissonnier a énuméré des éléments qui n'avaient pas été abordés en CT du 5 juillet, emploi saisonnier par exemple. Depuis le mois de janvier, nous en sommes au moins à la troisième version du tableau des effectifs qui change après chaque question.

Personne ne cherche à pénaliser les élus et encore moins les agents qui vivent très mal cette période trouble que notre collectivité n'a jamais connue depuis des décennies. La confiance et la transparence devraient être les maîtres mots du dialogue social, ce que vous avez bien du mal à maîtriser semble-t-il.

Il n'y a pas plus de raisons obscures de mon vote contre le tableau du CT du 5 juillet et mon abstention du 17 juillet comme celle des agents d'ailleurs. C'est un ras le bol des décisions qui sont prises avec la suppression de nombreux emplois sur notre collectivité, où des réorganisations sont nécessaires, mais pas avec le seul objectif de la diminution des services publics et de la masse salariale.

Je réitère mes propos concernant la maltraitance des agents sur notre collectivité, combien de « burn out » depuis avril 2014, combien d'arrêt maladie, combien de postes supprimés, combien de départ en retraite précipité, combien de mise à l'écart. Pour quel bénéfice. Vous avez suivi les prescriptions du dernier éphémère DGS et vous remettez déjà en cause l'organigramme qui a été validé en Comité Technique au mois de janvier. Les agents sont las de tous ces changements et ils vous l'ont exprimé lors du dernier Comité Technique et plus en amont lors de la dernière soirée organisée au Réservoir avec une participation bien en deçà des années précédentes.

Enfin, pour ce qui concerne la rétroactivité de la promotion des agents, je pense que notre collectivité doit tout faire pour que la légalité soit respectée, de nombreuses collectivités agissent ainsi suite à des agendas contraints, au risque de vous retrouver devant les tribunaux; ce n'est donc pas perdre du temps, ni des avantages pour les agents, que de s'y conformer.

Vous l'aurez compris, nous nous abstiendrons sur cette délibération.